

2016-3071  
2017-02-23

Albaugh

MANUFACTURING CONCENTRATE MCPA DIMETHYLAMINE SALT 650  
FORMULATION

Solution

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

AVERTISSEMENT



POISON

DANGER – CORROSIF POUR LES YEUX

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION  
EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

GARANTIE: (présent sous forme de sel de diméthylamine) 650 g e.a./L

Avertissement, contient l'allergène soya

N° D'HOMOLOGATION 19516 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 200 Litres

Albaugh LLC  
1525 NE 36th Street  
Ankeny, IA 50021 USA  
Téléphone: 1-800-247-8013

## **MODE D'EMPLOI**

Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication d'un herbicide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## **PRÉCAUTIONS**

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.

NOCIF EN CAS D'INGESTION.

PEUT IRRITER LA PEAU ET LES YEUX

ÉVITER DE RESPIRER LES VAPEURS OU LE CONTACT AVEC LA PEAU ET LES YEUX.

PORTER DES LUNETTES DE SÉCURITÉ ET DES GANTS LORS D'UTILISATION

## **PREMIERS SOINS**

**En cas d'ingestion:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec les yeux:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:**

Pas d'antidote spécifique. Traiter selon les symptômes. Le traitement devrait être basé sur la décision du médecin en fonction de la réaction du patient. Les concentrations élevées de MCPA peuvent causer une irritation grave des yeux. Les symptômes d'une surexposition au MCPA peuvent comprendre des troubles d'élocution, des secousses et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle et l'inconscience. Traiter selon les symptômes.

## **ENTREPOSAGE:**

Garder dans le contenant original. Entreposer le produit dans un endroit frais, sec, bien aéré. Garder à l'écart des semences, de la nourriture pour les animaux, des engrais et des autres pesticides. Tenir à l'écart du feu, des flammes nues ou d'autres sources de chaleur.

## **ÉLIMINATION:**

Les fabricants canadiens du présent produit doivent éliminer les matières actives et les contenants en respectant la réglementation municipale ou provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**INSTRUCTIONS DE NETTOYAGE**

Couvrir le déversement avec un produit absorbant de type industriel ou de la sciure. Collecter les balayures et les placer dans un récipient étiqueté pour l'élimination. Éviter l'entrée du produit dans les égouts ou les cours d'eau.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.